

Comité de suivi hydrologique du Puy de Dôme

22 mai 2019



Sommaire

1 - Point météo

2 – Point sur les données « milieu »

- Mesures de débits par secteur
- Soutien d'étiage
- Niveaux des nappes
- Niveaux des petits cours d'eau (suivi ONDE)

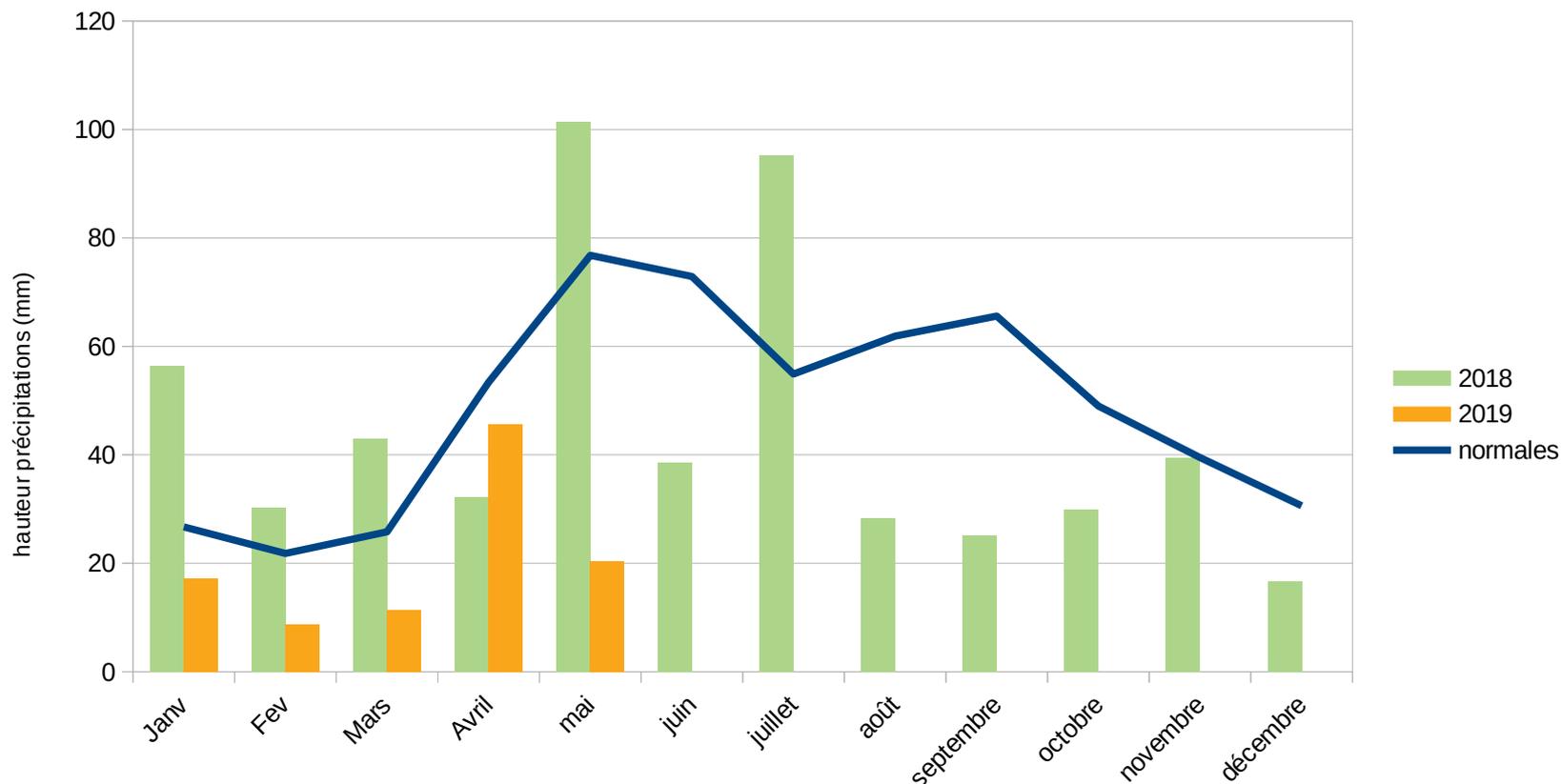
3 – Informations et projets en cours

- Situation au niveau national (PROPLUVIA)
- Retour sur la commission nationale de suivi hydrologique du 14 mai
- Projet Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE)

4 – Signalements et mesures envisagées

- Les arrêtés de restriction municipaux
- Informations sur le Puy-de-Dôme
- Mesures envisagées

Bilan pluviométrique



Données de la station de Clermont-Ferrand (Aulnat)

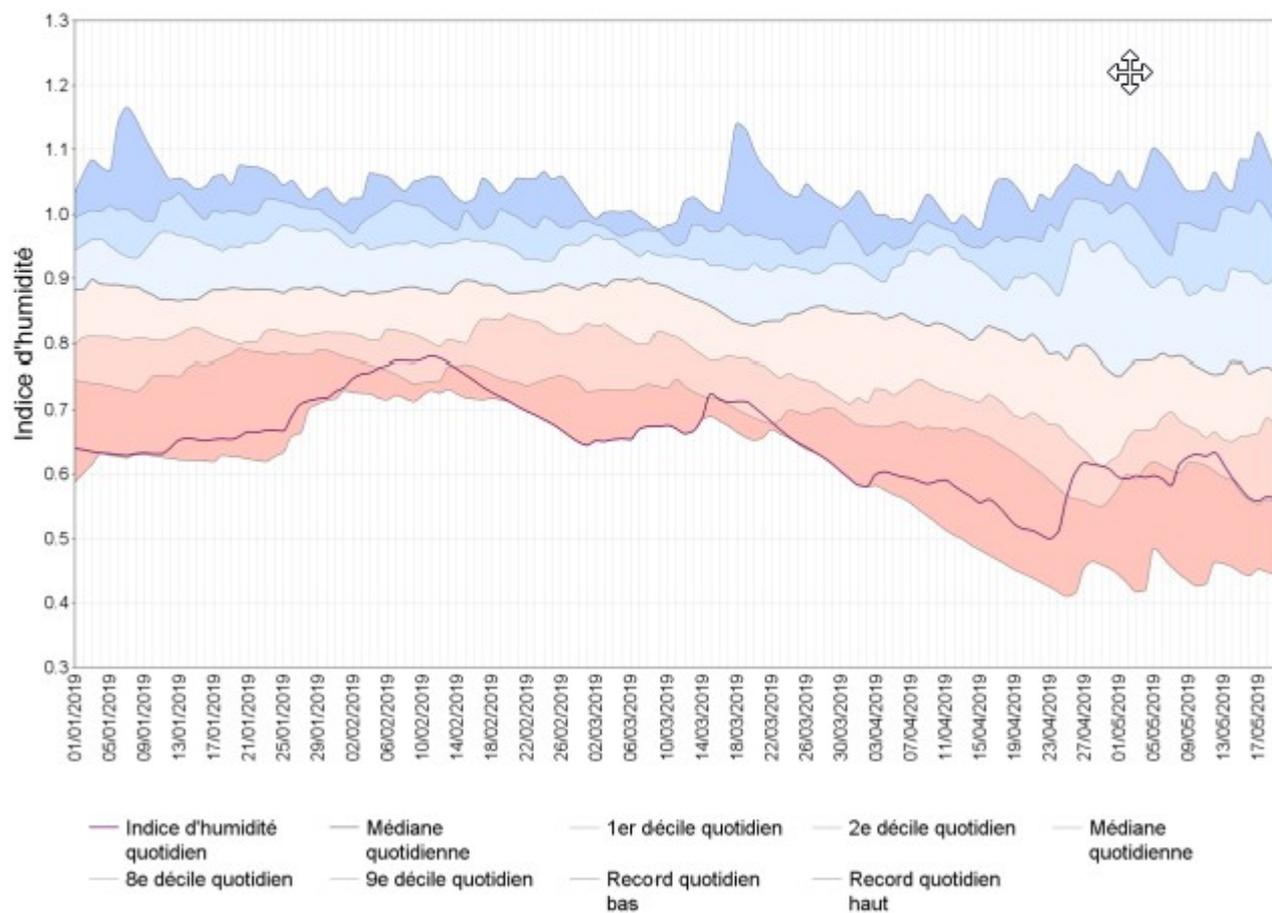
Depuis janvier 2019 : déficits mensuels moyens de l'ordre de 50 % sur le département.

Le mois d'avril et la période du 1^{er} au 20 mai restent déficitaires.

Point météo

Indice d'humidité des sols agrégé Puy-de-Dôme

1er janvier 2019 au 19 mai 2019



Depuis le début de l'année, l'indice d'humidité des sols se situe dans les valeurs basses (entre le 1^{er} décile et le record pour l'essentiel) signe d'une **sécheresse marquée des sols superficiels**

Du 20 février au 14 mars, puis du 24 mars au 2 avril, l'indice d'humidité atteint des records

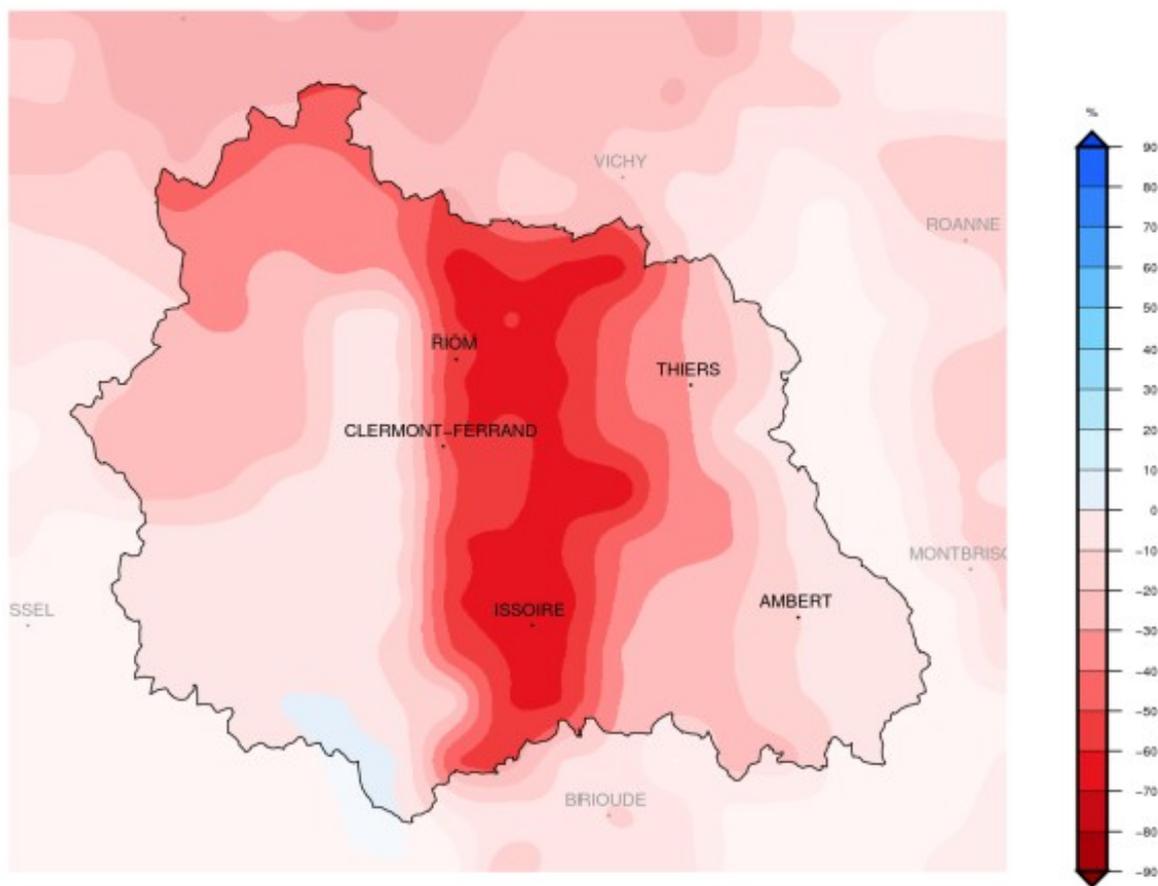
Au 20 mai, suite aux précipitations du 25 avril et des petits arrosages réguliers du mois de mai, l'indice \simeq 1^{er} décile soit un phénomène se produisant 1 année sur 10

Point météo

Ecart pondéré à la moyenne quotidienne de référence 1981-2010 de
l'indice d'humidité des sols

Puy-de-Dôme

19 mai 2019



La carte d'écart à la moyenne de l'indice d'humidité des sols superficiels montre :

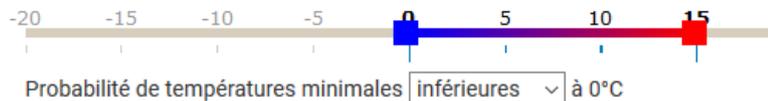
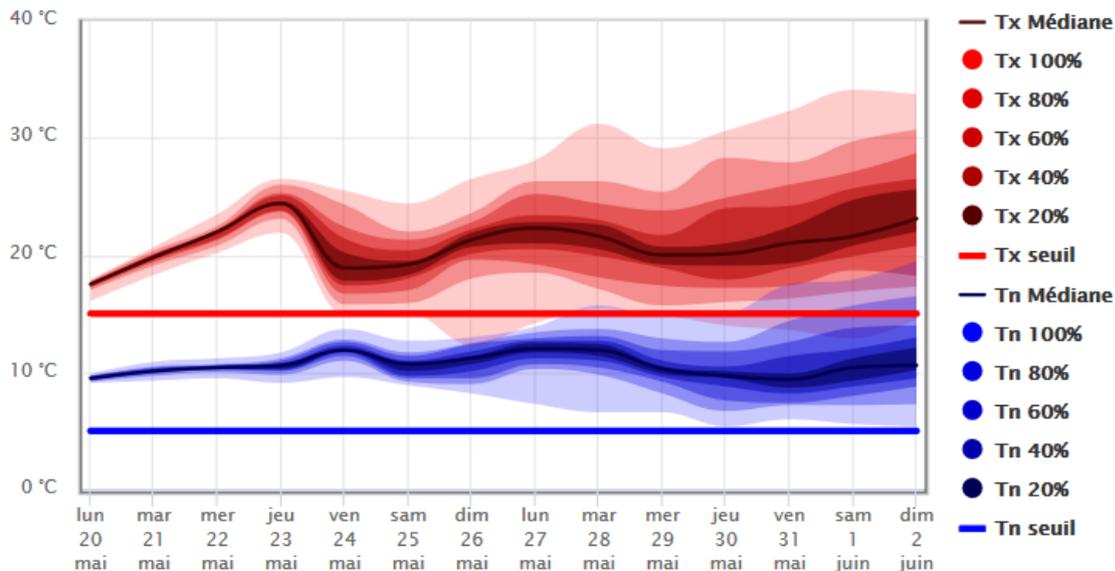
- un état de sécheresse des sols plus important que la normale sur l'ensemble du département (hormis une frange du Cézallier)

- déficits atteignant plus de 50 à 70 % en Limagne, mais aussi en Combrailles (déficits de 20 à 50%) et Val de Dore (partie nord, déficit de 20 à 40%)

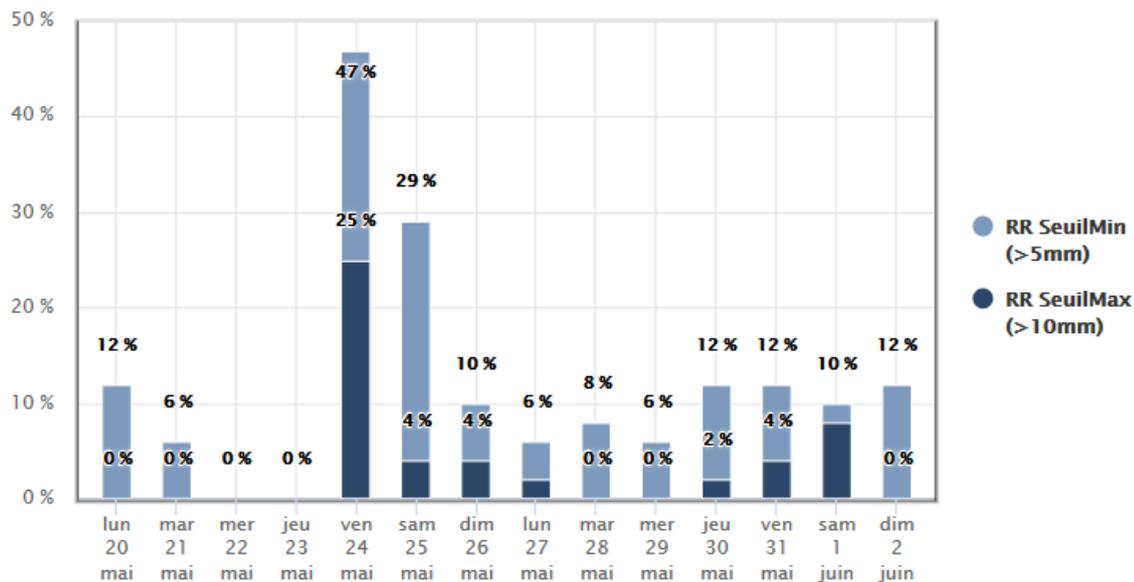
- sur les sommets du Sancy et du Forez, déficits moins importants de 0 à 10 %

Prévisions météorologiques au 20 mai 2019

PROBABILITÉS DE DÉPASSEMENT DE SEUIL : TEMPÉRATURES



PROBABILITÉS DE DÉPASSEMENT DE SEUIL : PRÉCIPITATIONS



Probabilité de précipitations supérieures à 5.0mm et à 10.0mm



Situation actuelle au regard de l'arrêté cadre

- Suivi des débits journaliers des 12 derniers jours

Zone	DOE	DSA	DCR	Débit moyen Mensuel de mai	08/05/19	09/05/19	10/05/19	11/05/19	12/05/19	13/05/19	14/05/19	15/05/19	16/05/19	17/05/19	18/05/19	19/05/19
Allier (Pont de Limons)	16,00	10,00	9,00	86,80	42,20	49,20	62,50	53,60	46,70	45,30	43,80	37,60	34,90	33,50	34,50	34,60
Allier (Vic-le-Comte)	14,00	10,00	8,00	74,90	39,90	54,40	59,30	48,70	44,20	44,20	40,10	35,60	33,50	33,40	35,60	34,40
Sioule (St-Pourçain 03)	3,30	2,90	2,70	29,80	13,50	7,11	5,78	5,81	5,63	5,40	5,51	4,96	5,60	5,04	5,41	5,36
Dore (Dorat)	2,50	2,20	2,00	23,30	12,30	21,20	17,10	14,50	16,20	14,60	12,50	11,10	10,30	10,20	9,84	9,86
Allier (St-Yorre 03)	20,00	13,00	12,00	120,00	55,50	70,20	82,70	72,10	64,60	62,40	58,40	51,70	47,70	45,80	46,30	46,60
Cher amont (Chambonchard 23)	0,25	0,20	0,16	7,96	1,56	2,61	2,55	2,16	2,34	1,81	1,48	1,29	1,11	1000,00	1000,00	1000,00
Dordogne amont (Carennac, Ile de la Prade 46)	16,00	14,00	12,80	152,75	92,40	98,60	100,00	101,00	101,00	98,60	98,40	110,00	112,00	108,00	111,00	109,00
Loire amont (Bas-en-Basset 43)	5,50	5,00	4,50	48,82	27,40	40,50	34,10	29,50	28,60	24,30	19,10	17,50	17,70	1000,00	1000,00	1000,00
Alagnon (Lempdes 43)	1,40	1,00	0,80	15,50	5,99	13,90	12,30	10,30	9,88	8,37	7,27	6,58	6,21	6,16	7,80	6,92

1000,00 = donnée non disponible (absente des serveurs d'hydrologie)

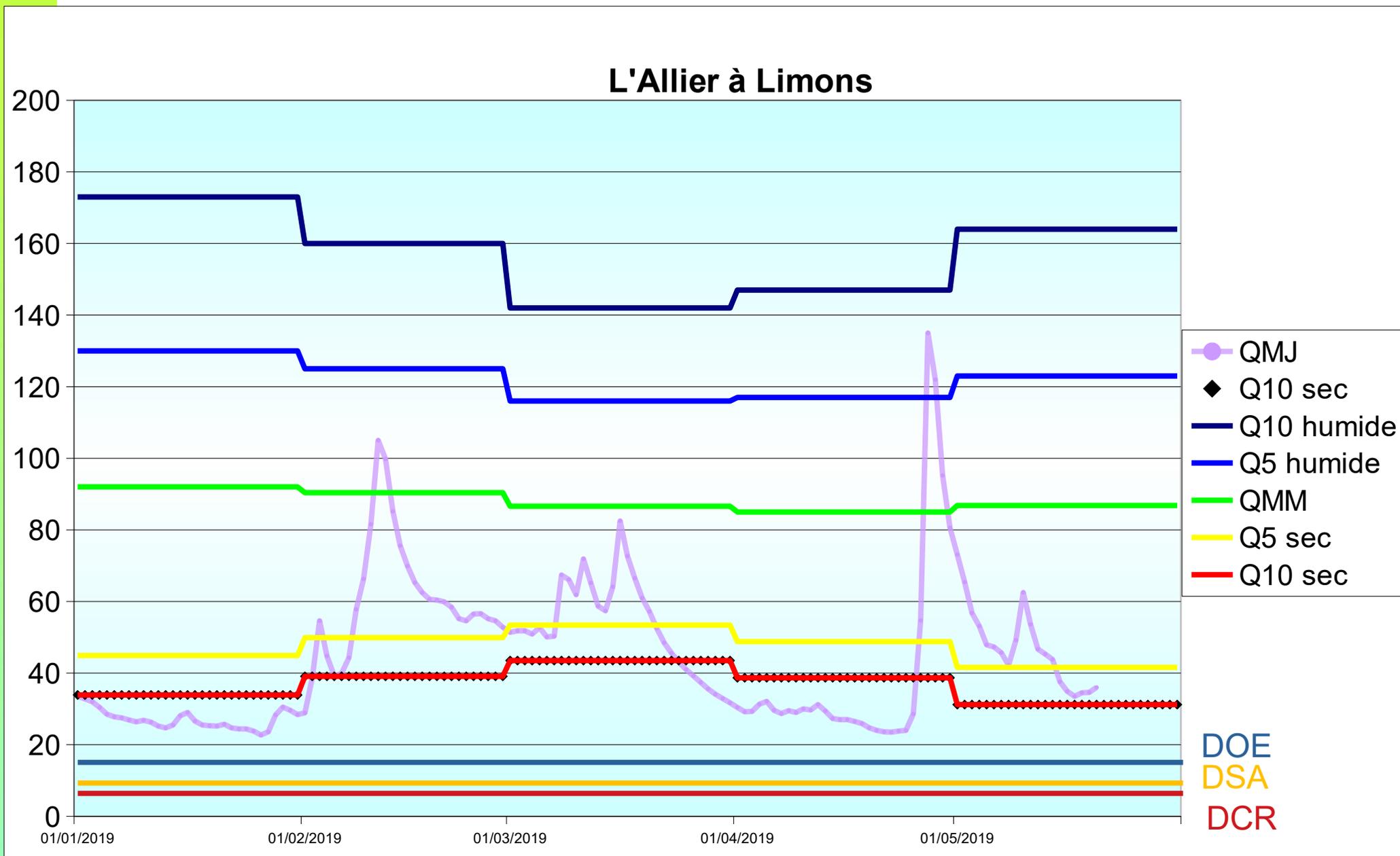
Les débits sont supérieurs aux débits de vigilance et inférieurs aux valeurs moyennes mensuelles.

Débits consultables sur :

- Hydroréal : <http://www.rdbbrmc.com/hydroreel2/>

- Banque Hydro : <http://www.hydro.eaufrance.fr/>

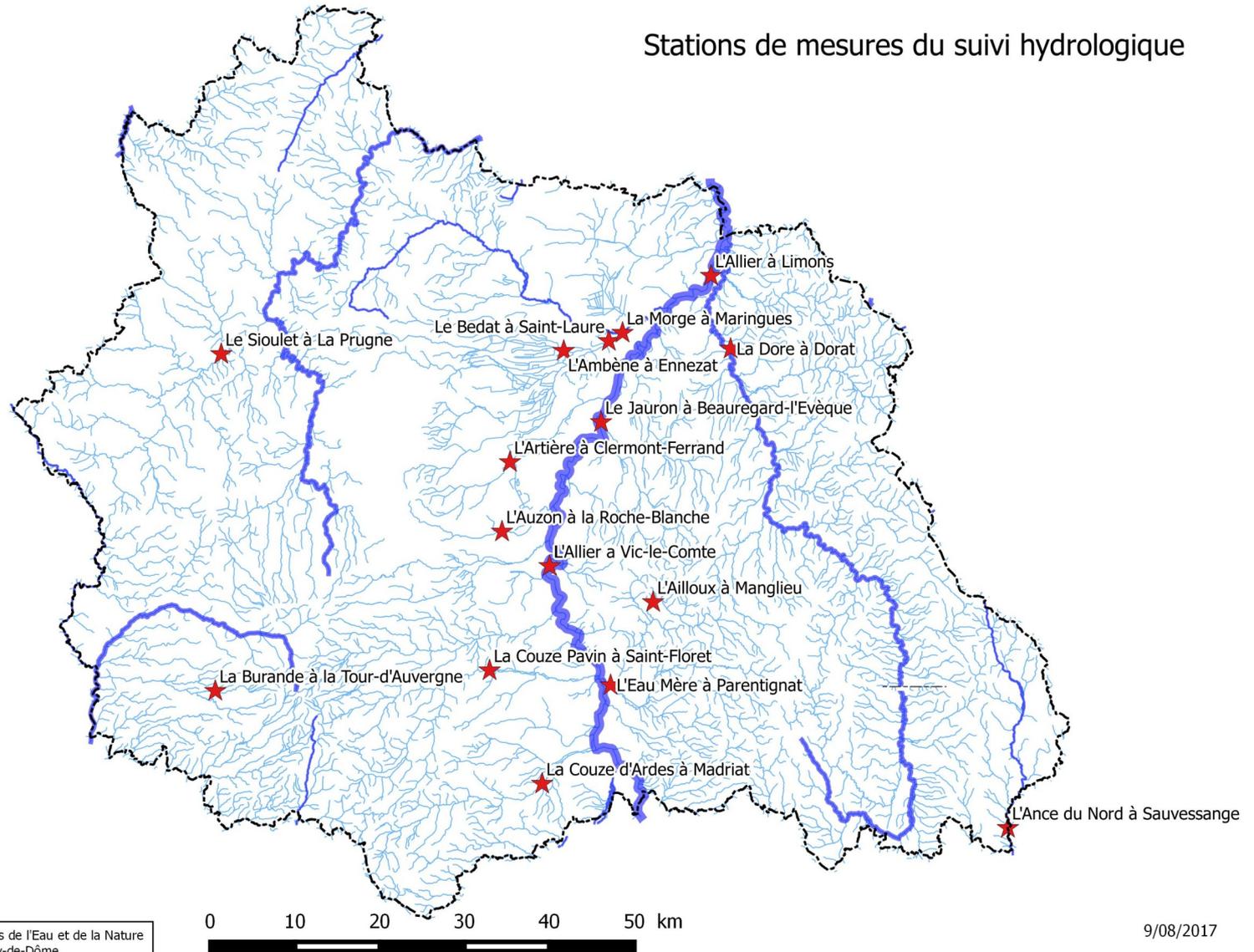
Evolution des débits sur l'Allier à Limons



Localisation des stations de mesures en plus des points nodaux



Stations de mesures du suivi hydrologique



Suivi des débits des cours d'eau (DREAL)



Dégradation de la situation / mois mars : secteur SSO et vallée de la Dore

Situation actuelle sur les autres cours d'eau

Stations hydro-métriques De référence	Dixième du module ou Autre débit réservé	Débit Moyen Mensuel De mai	Débit quinquennal de mai en année sèche	12/05/19	13/05/19	14/05/19	15/05/19	16/05/19	17/05/19	18/05/19	19/05/19
<u>Ailloux à Manglieu</u>	0,062	0,999	0,321	0,259	0,249	0,237	0,225	0,216	0,211	0,214	0,201
<u>Ambène à Ennezat</u>	0,062	0,986	0,609	0,311	0,296	0,305	0,280	0,266	0,279	0,295	0,244
<u>Ance du Nord à Sauvessanges</u>	0,280	3,610	1,870	2,750	2,230	2,030	1,890	1,830	1000,000	1000,000	1000,000
<u>Artière à Clermont-Ferrand</u>	0,026	0,295	0,173	0,077	0,074	0,075	0,069	0,063	0,070	0,070	0,071
<u>Auzon à la Roche Blanche</u>	0,025	0,312	0,206	0,078	0,077	0,078	0,080	0,082	0,081	0,080	0,079
<u>Bédat à Saint-Laure</u>	0,195	2,46	1,570	Non connue							
<u>Burande à La Tour d'Auvergne</u>	0,095	0,967	0,533	1,060	0,854	0,738	0,661	0,611	0,612	0,653	0,723
<u>Couze d'Ardes à Madriat</u>	0,156	1,6	0,799	1,710	1,440	1,280	1,170	1,110	1,140	1,140	1,010
<u>Couze Pavin à St Floret</u>	0,458	5,09	2,880	Non connue	4,260	4,030	3,830	3,720	3,660	3,780	3,600
<u>Eau-Mère à Parentignat</u>	0,085/0,300	3,01	1,230	0,834	0,733	0,525	0,407	0,388	0,378	0,392	0,378
<u>Jauron à Beauregard l'Évêque</u>	0,081	1,09	0,284	Non connue	Non connue	0,092	0,078	0,073	0,070	0,069	0,063
<u>Morge à Marignès</u>	0,420	5,590	2,770	1,310	1,180	1,120	1,030	0,959	0,929	0,962	0,867
<u>Sioulet à Miremont À La Prugne</u>	0,595	6,67	3,230	2,980	2,400	1,920	1,700	1,530	1,490	1,760	1,720

1000,00 = donnée non disponible (absente des serveurs d'hydrologie)

Les débits sont supérieurs aux débits réservés sauf pour **le Jauron**.

Débits consultables sur :

- Hydroréal : <http://www.rdbrmc.com/hydroreel2/>
- Banque Hydro : <http://www.hydro.eaufrance.fr/>

Allier : soutien d'étiage à partir de Naussac



- x Remplissage au 21/05/19 : 178,96 Mm³ (98,7 %)
- x Soutien non commencé le 21/05/19
- x Réunion du CGRNVES pas encore prévue

Objectif variable à Vic-le-Comte selon le volume de la retenue et la date de début de soutien

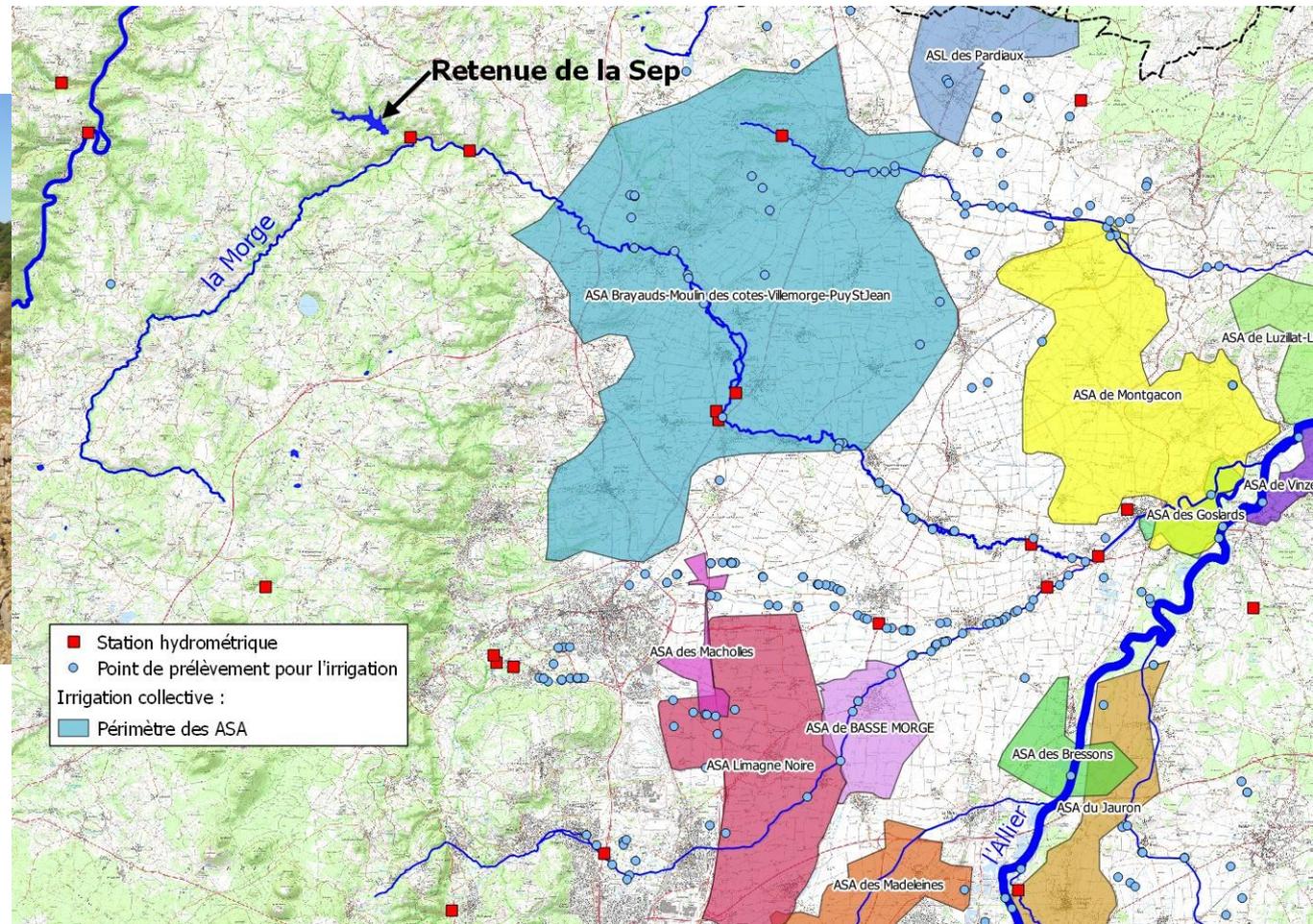
Date de début de soutien Allier	Volume Naussac 140 – 190 Mm ³	Volume Naussac 115 - 140 Mm ³	Volume Naussac 90 - 115 Mm ³	Volume Naussac 65 - 90 Mm ³	Volume Naussac < 65 Mm ³
Avant le 20 mai	12 m ³ /s	12 m ³ /s	12 m ³ /s	11 m ³ /s	10 m ³ /s
21 mai au 20 juin	13 m ³ /s	13 m ³ /s	12 m ³ /s	11 m ³ /s	10 m ³ /s
Après le 20 juin	14 m ³ /s	13 m ³ /s	12 m ³ /s	11 m ³ /s	10 m ³ /s

Morge : le barrage du SEP

- x Retenue de 4,68 Mm³ pour irrigation à l'aval par pompage dans la Morge
- x Faible taux de remplissage
- x 1,49 Mm³ (31 %) au 20/05/19

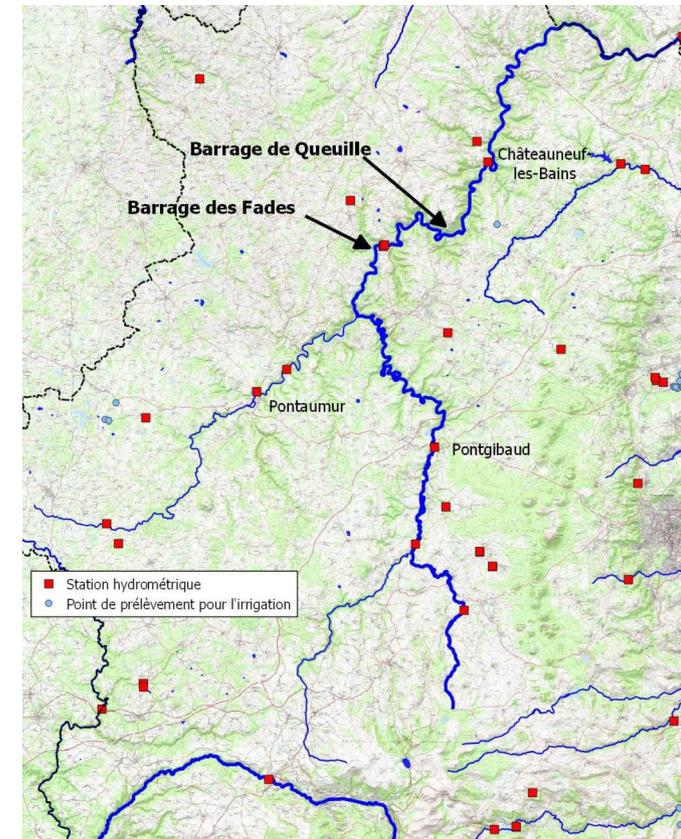


Retenue de la Sep



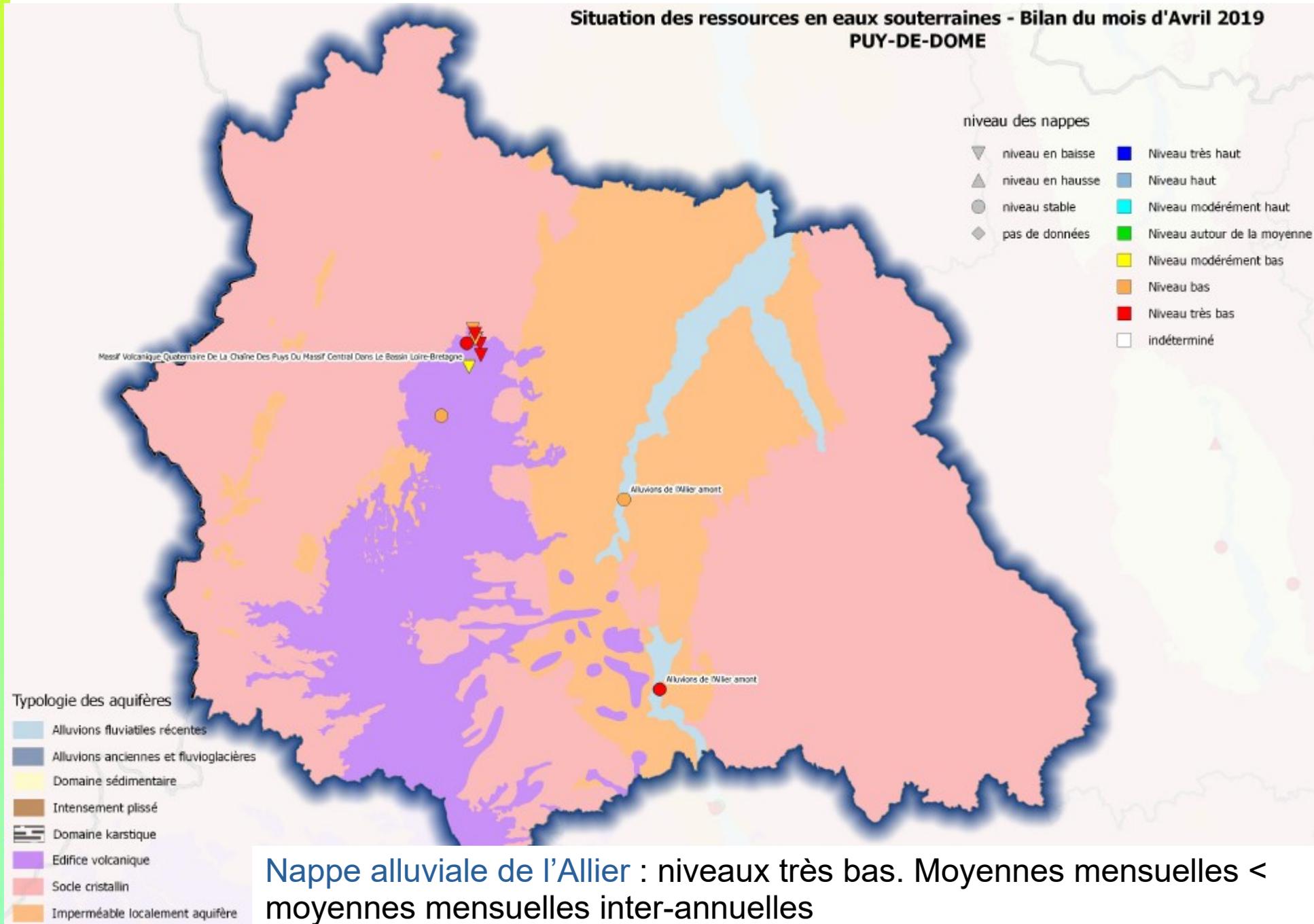
Sioule : les barrages de Fades-Besserves et de Queuille

- Fades-Besserves : volume total de 69 Mm³ ; taux de remplissage de **69 %** (côte à 499,39 m NGF au 21 mai)
- Queuille : volume total de 6 Mm³, taux de remplissage de **93 %** au 13 mai
- Débit entrant à Fades est de **4,8 m³/s** le 21 mai
- Débit restitué à l'aval de Queuille est de **4 m³/s** le 13 mai



Barrage de Fades-Besserves

Suivi des nappes souterraines (DREAL/BRGM)



Nappe alluviale de l'Allier : niveaux très bas. Moyennes mensuelles < moyennes mensuelles inter-annuelles

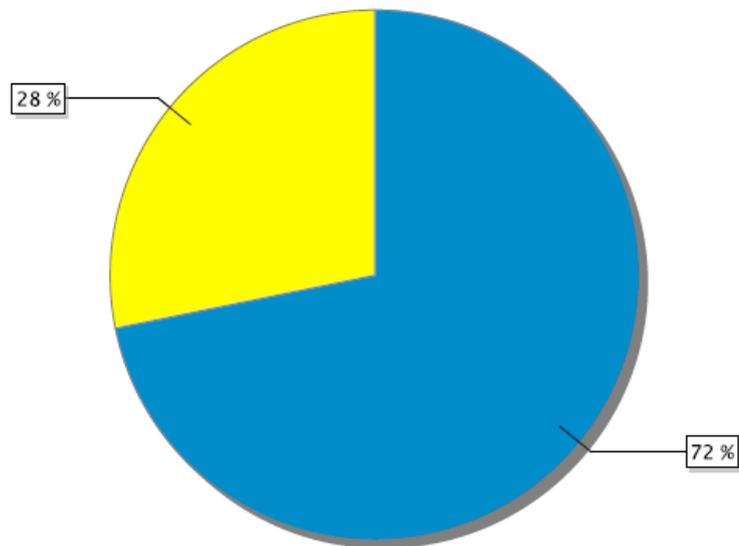
Chaîne des Puys : niveaux en baisse avec des moyennes mensuelles < moyennes inter-annuelles.

Suivi niveau d'écoulement sur les têtes de bassin (Onde, AFB)

Les campagnes sont réalisées à la fréquence mensuelle la dernière semaine de chaque mois à compter du 1^{er} mai.

La 1^{ère} campagne a été réalisée le 25 avril suite à la décision prise en comité de suivi hydrologique du 12 avril 2019, puis 13 mai.

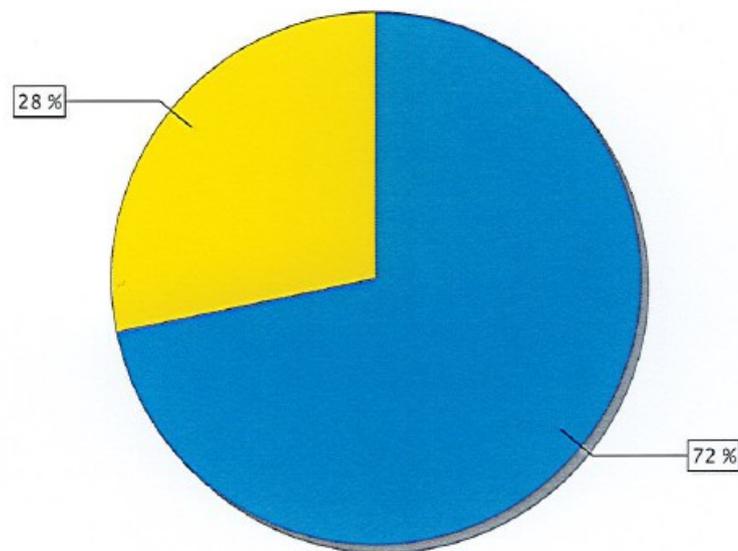
Campagne du 25 avril 2019



- Écoulement visible acceptable (28)
- Écoulement visible faible (11)

La prochaine campagne est programmée le 25 mai

Campagne du 13 mai 2019

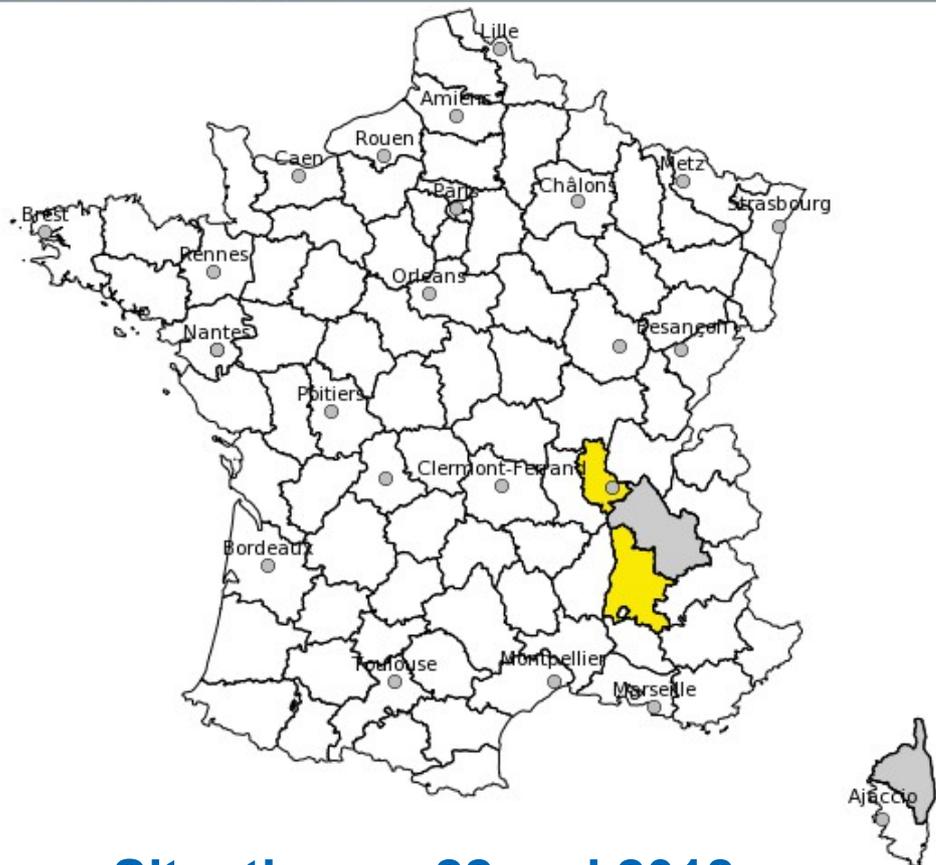


Constat : beaucoup de cours d'eau en étiage sévère conduisant à :

- un impact piscicole sur les gros poissons, dont les futurs géniteurs car de – en – d'abris
- concentration probable des teneurs polluantes
- diminution des capacités d'auto-épuration.

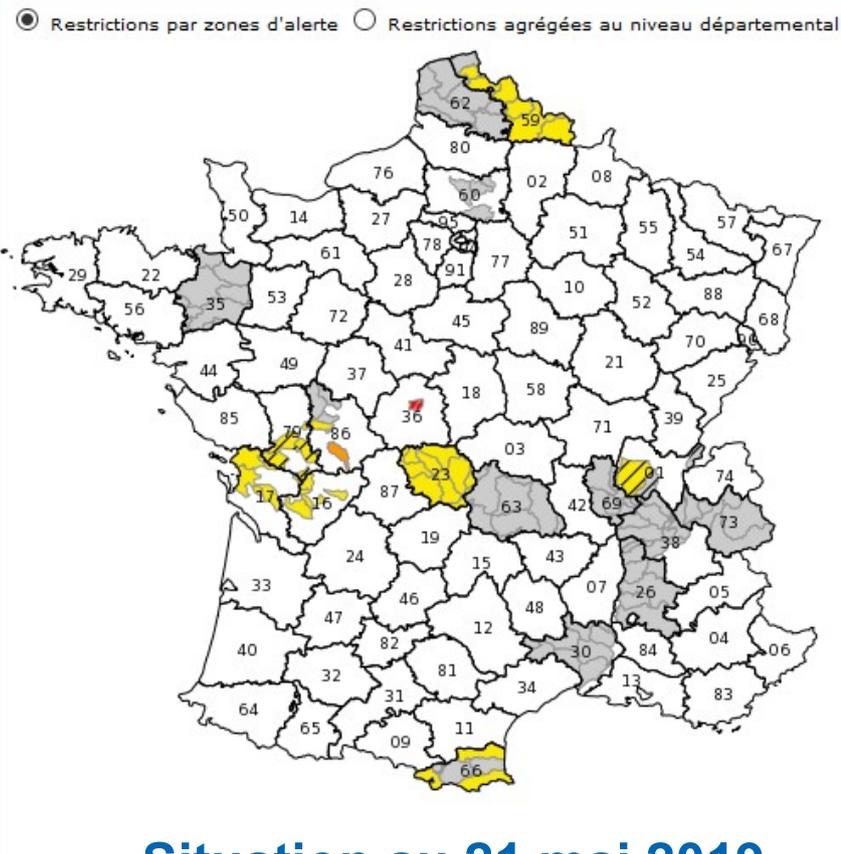
Situation au niveau national au 22 mai 2019

Carte des arrêtés au 22/05/2018



Situation au 22 mai 2018

Carte des arrêtés au 20/05/2019 (arrêtés publiés le 19/05/2019 minuit)



Situation au 21 mai 2019

Légende de la carte

- Principales villes
- Cours d'eau
- ∨ Départements
- Restrictions par département
 - Vigilance
 - Alerte
 - Alerte renforcée
 - Crise
- ▨ Zone d'alerte spécifique aux eaux souterraines

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Commission nationale de suivi hydrologique du 14 mai 2019

- 1ère réunion de la commission de suivi hydrologique du Comité National de l'Eau sous la présidence du ministre de la Transition Ecologique
- Objectif : sensibiliser tous les usagers de l'eau à la situation actuelle et les inciter à une gestion économe de la ressource
- Thèmes abordés :
 - Vision à moyen terme de la situation hydrologique,
 - Point sur la situation hydrologique actuelle : déficit pluviométrique moyen de 18 % sur la France (surtout en Auvergne et Limousin), prévisions pour mai/juillet : chaud et sec, niveaux de basses eaux pour les nappes
- Retours d'expérience des bassins :
 - Présentation de réflexions en cours sur les modalités d'organisation à l'échelle interdépartementale voire de bassin
- Prochaine réunion le 25 juin

Projet Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE)

- Publication de l'instruction du gouvernement du 7 mai 2019 :
 - A destination des préfets de bassin, région, départements et Agences de l'Eau
 - Fait suite à l'instruction du 4 juin 2015 puis au courrier des ministres de l'Ecologie et de l'Agriculture du 9 août 2017 et au rapport de la cellule d'expertise (préfet BISCH) de juin 2018
 - Un **PTGE** = « démarche reposant sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique » et présentant un enjeu fort sur le plan quantitatif. Il aboutit à un engagement de l'ensemble des usagers pour atteindre un équilibre besoins/ressources.
 - **Déroulement de la démarche** :
 - Réalisation d'un diagnostic des ressources disponibles et des besoins actuels des divers usages avec anticipation des évolutions en tenant compte du contexte socio-économique et du changement climatique
 - Définition d'un programme d'actions pour atteindre l'équilibre entre besoins et ressources
 - Mise en place des actions retenues compte-tenu des financements
 - Suivi et évaluation de la mise en œuvre des actions
 - **Compatibilité du PTGE avec le SDAGE** : le PCB est chargé de valider le diagnostic et à l'issue de la phase de dialogue territorial, de se prononcer sur le programme d'actions et d'approuver les volumes d'eau associés
 - **Le territoire ciblé** = SAGE Allier aval
 - Cohérence entre la démarche de l'étude HMUC et le projet de PTGE

Informations sur le Puy-de-Dôme

- **Alimentation en eau potable :**
 - Pas de difficultés rencontrées
- **Information individuelle des irrigants du secteur de l'Eau Mère du fait du passage du débit sous le débit réservé :**
 - arrêt des prélèvements à compter du 9 avril.
 - Levée de l'interdiction le 26 avril.

Arrêtés de restriction municipaux

- Analyse réalisée par la DCTE :
 - **L'art. L2212-2** du CGCT prévoit que « *la police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique sur le territoire de la commune* » et **l'art. L 2212-4** complète ces dispositions en précisant que le maire peut prendre des mesures « **en cas de danger grave ou imminent** ».
 - Les mesures en matière de restriction des usages sont prescrites par arrêté du **Préfet de département**.
 - **En conclusion** : l'arrêté préfectoral départemental portant restriction de l'usage de l'eau s'impose aux maires qui ne peuvent instituer des mesures de limitation de l'usage de la ressource en eau seulement lorsque les situations locales l'exigent (cas d'urgence ou de péril imminent).
- Courrier de la Préfète du **6 mai 2019** transmis à tous les maires du Puy-de-Dôme rappelant les principes relatifs aux pouvoirs de police en matière de restrictions d'eau
- Demande de retrait des arrêtés municipaux déjà pris (Chambaron-sur-morge, Mozac)

Proposition de mesures

- Suite à ce comité du 22 mai 2019, il est proposé **le maintien du niveau vigilance** sur l'ensemble du département

Merci de votre attention